

P. Joseph ont dignement travaillé. Je m'avanceray de vous dire que j'estime que ce traité contentera le roy... La reyne est ravie de la paix, et la reyne régnante aussy. » Et dans un post-scriptum il ajoutait : « M. le cardinal de Bagne... est infiniment resjoui de la paix, et il croit qu'elle sera bonne et seure... »

Le lendemain 21 octobre, après mûre réflexion, il écrivait de nouveau au cardinal : « Je m'avanceray encore une fois de dire qu'il (le traité) est très glorieux et très bon pour le roy (30). »

Ce fut à Roanne, et le 21 octobre, que le cardinal reçut la dépêche de Bouthillier, datée de la veille. Le traité que la Cour et le secrétaire d'Etat des affaires étrangères avaient trouvé excellent, Richelieu le déclara inacceptable (31). Prenant aussitôt le parti de refuser la ratification et de désavouer les ambassadeurs, il supprima les lettres préparées, et se hâta d'écrire aux généraux de l'armée d'Italie une missive par laquelle le roi leur ordonnait de tenir le traité pour non avvenu. Cette missive était inutile ; Schomberg, plus clairvoyant que Bouthillier, n'avait pas attendu de nou-

(30) AVENEL. 944, note. (*Lettres autographes de Bouthillier*. Arch. des aff. étr. France. T. 44, fol. 458-460.)

(31) D'après M. Fagniez (*La mission du Père Joseph à la diète de Ratisbonne en 1630*. *Revue historique*. T. 27, p. 265, 1885), non seulement Bouthillier avait été trompé par le résumé peu fidèle de de Léon, arrivé à Lyon le 21 octobre, mais Richelieu, trompé par ce même résumé, aurait écrit aux deux reines pour les féliciter et annoncer la ratification ; ce ne serait que le 22 que le texte même, apporté par le secrétaire de l'ambassade....., étant arrivé à Lyon le 22, et à Roanne quelques heures après, Richelieu trouva le traité mauvais et voulut le désavouer. M. Fagniez s'appuie sur une lettre du roi à de Léon et à Contarini, du 22 ou plutôt du 26 octobre ; je ne la trouve pas dans Avenel.